

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

DECLARATION DE BLANTYRE

DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES

SUR LE CADRE DE RECHANGE AUX PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

1. La troisième réunion de la Conférence des ministres africains des finances a eu lieu à Blantyre (Malawi) du 6 au 8 mars 1989 afin d'examiner la solution africaine de rechange proposée aux programmes d'ajustement structurel: cadre pour la transformation et le redressement (SAR-PAS).

2. La réunion à laquelle ont assisté des ministres des finances et plénipotentiaires de 27 pays africains ainsi que des représentants d'institutions financières et de développement multilatérales a été officiellement ouverte, au nom de S.E. le Président à vie, M. H. Kamuzu Banda, Président de la République du Malawi, par M. R.W. Chirwa, Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme du Malawi. M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, y a également fait une déclaration.

3. La Conférence a longuement examiné la SAR-PAS proposée par le secrétariat de la CEA et elle s'est inspirée des travaux du groupe intergouvernemental d'experts qui s'était réuni à Blantyre du 28 février au 5 mars 1989 pour discuter de la même question. Les participants à la réunion ont, à l'unanimité, loué la CEA d'avoir pris une initiative si hardie et tant attendue.

4. De manière générale, la réunion a approuvé l'analyse de la structure de l'économie africaine et des objectifs de développement à long-terme de l'Afrique tels que définis dans le Plan d'action de Lagos. Elle a également pris note de l'évaluation faite par la CEA des insuffisances et des faiblesses des programmes actuels de stabilisation et d'ajustement structurel. Il a en particulier été reconnu que les programmes d'ajustement structurel classiques n'avaient pas permis de prendre en compte la dimension sociale et les objectifs globaux de développement de l'Afrique.

5. En outre, la réunion a conclu que le cadre global pour l'ajustement et la transformation était une approche judicieuse pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement de l'Afrique. En fait le cadre, tout en tenant compte des préoccupations en matière d'ajustement devrait assurer, en même temps, la transformation. La réunion a, à l'unanimité convenu qu'un tel cadre contribuerait grandement à aider les pays africains à élaborer leurs programmes nationaux

d'ajustement accompagné de transformation et pourrait servir de base aux négociations avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux. Il a donc été considéré comme un outil pour un dialogue constructif avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux de l'Afrique et non comme un instrument de confrontation. Cela était corroboré par le fait que bien qu'il soit novateur, il contenait des instruments et mesures dont certains étaient déjà appliqués.

6. En dépit des conclusions précédentes, les participants ont recommandé que la CEA affine la proposition en tenant compte des points suivants:

- a) Formalisation plus poussée du cadre macro-économique de la SAR-PAS;
- b) Etudes approfondies des instruments et mesures proposés: taux de change multiples, taux d'intérêt différentiels, subventions sélectives et contrôle des prix, mesures directes de contrôle des importations;
- c) Analyse plus poussée des implications du cadre en matière de ressources, notamment de ressources extérieures;
- d) Elaboration de mesures pratiques pour renforcer les liens entre les pays africains dans les aspects tenant à la recherche, à la production, au commerce et au domaine financier dans le cadre de l'ajustement et de la transformation;
- e) Elaboration plus approfondie des instruments de politique et de mesures à éviter dans l'application de la SAR-PAS;

7. Les ministres africains des finances ont souligné la nécessité d'engager une large concertation sur la solution africaine de rechange. Dans cette perspective, ils ont convenu des mesures suivantes:

- a) Une réunion conjointe, le 10 avril 1989, en vue de l'approbation du cadre de rechange africain révisé aux programmes d'ajustement structurel, des ministres africains des finances et des ministres du plan et du développement économique durant la vingt-troisième session de la Conférence des ministres de la CEA prévue du 6 au 10 avril 1989.

- b) Une fois le document finalisé et adopté, il devrait être soumis à la réunion de juillet 1989 du Groupe de travail des gouverneurs africains du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en vue de son inclusion éventuelle dans les memorandums adressés au Directeur général du FMI et au Président de la Banque mondiale, la Déclaration commune devrait elle aussi être soumise aux réunions annuelles;
- c) De même, ce document devrait être soumis, par les gouverneurs africains, du FMI et de la Banque mondiale aux réunions du Comité du développement de la Banque mondiale en septembre 1989. Dans ce cadre, le Secrétaire exécutif de la CEA devrait en concertation avec le bureau de la Conférence, entreprendre les démarches nécessaires auprès du Directeur général du FMI et du Président de la Banque mondiale ainsi que du Groupe africain à New York;
- d) Etroite concertation entre la CEA, le FMI et la Banque mondiale en ce qui concerne le cadre.

8. Les participants ont en outre fait observer que la transmission de la SAR-PAS par la Conférence des ministres de la CEA à la seconde session ordinaire de 1989 du Conseil économique et social des Nations Unies et ultérieurement à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies contribuerait grandement à attirer l'attention de la communauté internationale sur la position de l'Afrique au sujet des politiques nécessaires pour l'ajustement et la transformation.

9. La réunion a proposé qu'après l'adoption du document le 10 avril 1989 par la réunion commune des ministres africains des finances et de la planification, le représentant auprès des Nations Unies du Président de la réunion commune transmette le document au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et distribué comme document de l'Assemblée générale.

10. Les participants ont exprimé leur profonde gratitude au Président à vie de la République du Malawi, Ngwazi Dr. H. Kamuzu Banda, au Gouvernement et au peuple malawiens pour avoir donné aux pays africains l'occasion historique de se réunir au Malawi et de procéder à un échange de vues et de données d'expérience sur cette question cruciale pour le développement économique futur du continent. La généreuse hospitalité réservée et les installations et services fournis ont contribué dans une large mesure au succès des travaux.

Faite à Blantyre (Malawi) le 8 mars 1989.